



1 Plan des ouvrages de démolition, au 20ième étage  
 09/09 Echelle : 1:100

**Légende - Ouvrages de démolition :**

- Enlever la sous-face intérieure de la cloison suspendue à barres en té et s'en débarrasser.
- Enlever la sous-face intérieure de la cloison suspendue à barres en té et ce, y compris la barrière de plénum (ou) la cloison d'une dalle à l'autre, puis se débarrasser du tout.
- Enlever la porte, le bâti de porte, la quincaillerie et les pièces composantes connexes et existantes et s'en débarrasser.
- Enlever la porte, le bâti de porte, y compris taq(les) fenêtré(s) latéral(les), la quincaillerie et les pièces composantes connexes et existantes et s'en débarrasser.
- Enlever le carrelage existant en tapis-moquette et les pièces composantes connexes et existantes et s'en débarrasser. L'Entrepreneur devra rapéjoir, réparer et préparer le plancher en l'amenant à l'état prêt pour la réception du nouveau fini de plancher, selon les indications du Plan de finition des planchers des dessins ID24, 25, 26 et 27.
- Enlever le revêtement existant de sol en marbre/moquette et les pièces composantes connexes et existantes et s'en débarrasser. L'Entrepreneur devra rapéjoir, réparer et préparer le plancher en l'amenant à l'état prêt pour la réception du nouveau fini de plancher, selon les indications du Plan de finition des planchers des dessins ID24, 25, 26 et 27.

**Notes du dessin - Ouvrages de démolition :**

- 1 Réparer le gypse à l'emplacement des colonnes et ce, aux endroits à partir desquels des cloisons auront été enlevées et jusqu'au niveau 4.
- 2 Enlever les armoires supérieures et inférieures d'ébénisterie et les pièces composantes connexes et existantes et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins de mécanique afin de retrouver les ouvrages connexes de plomberie.
- 3 Enlever les armoires supérieures et inférieures d'ébénisterie et les pièces composantes connexes et existantes et s'en débarrasser.
- 4 Enlever les armoires inférieures d'ébénisterie et les pièces composantes connexes et existantes et se débarrasser du tout.
- 5 Rapéjoir et réparer toutes les cloisons de noyaux et ce, jusqu'au niveau 4 et aux endroits à partir desquels il y aura eu des ouvrages de démolition.
- 6 L'Entrepreneur devra enlever le revêtement mural existant, vinylique et d'application sur place, par après, appliquer une couche de latéx et préparer le tout pour la réception de nouveaux finis muraux et ce, jusqu'au niveau 4.
- 7 Enlever soigneusement les enseignes existantes d'annuaires de foyers d'ascenseurs et les conserver et ce, à des fins de remontage.
- 8 Treillis existant en métalique et à partir du plafond de type suspendu et à barres en té, avec un protège-plafond jusqu'à la sous-face de la dalle du plafond, à enlever et à éliminer.
- 9 Cloison existante et de hauteur partielle, capuchon de cloison et pièces composantes et connexes, à enlever et à éliminer.
- 10 Enlever le distributeur de serviettes en papier et le distributeur de savon et s'en débarrasser.
- 11 L'Entrepreneur devra enlever les panneaux muraux vinyliques et existants et les moulures démontables.
- 12 Enlever les rideaux et la quincaillerie connexe et s'en débarrasser.
- 13 Enlever les panneaux existants d'affichage et s'en débarrasser.
- 14 Enlever l'étagère angulaire et téléphonique et s'en débarrasser.
- 15 L'Entrepreneur devra enlever le dispositif de montage de projecteur de montage sur la dalle et les composantes connexes et s'en débarrasser.
- 16 Enlever l'écran de projecteur existant et la quincaillerie connexe et existante et s'en débarrasser.
- 17 Enlever les garde-coins en plastique et s'en débarrasser.
- 18 L'Entrepreneur devra enlever l'applique mural existant. Fournir et monter une nouvelle plaque de recouvrement.
- 19 L'Entrepreneur devra soigneusement enlever le store existant à enroulement et de type monté contre la cloison. Fournir et installer un nouveau crochet en 'L', aux fins de montage du store contre le montant ou le meneau de fenêtre.
- 20 Au cours des activités de démolition et de construction, l'Entrepreneur devra protéger contre tout dommage le poste existant d'eau potable en stratifié de plastique et le pourtour existant de l'armoire à boyau d'incendie.

**Notes générales - Ouvrages de démolition :**

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.
2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurremment avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.
3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafonds et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservées; en outre, il devra en être de même lorsqu'il s'agit de l'endommagement de locaux adjacents.
4. Se reporter aux dessins de mécanique et d'électricité afin de retrouver la portée des ouvrages de démolition.
5. À moins d'indications contraires, conserver toutes les cloisons existantes ainsi que les ensembles de portes et (ou) de fenêtres latérales, les finis de plancher et ainsi de suite.
6. À moins d'indications contraires, l'Entrepreneur devra enlever et remettre au Représentant du Ministère tous les articles qui ne seront pas utilisés comme faisant partie de la nouvelle construction.
7. L'Entrepreneur se devra d'enlever tous les finis de planchers signalés et toutes les plinthes indiquées et d'en débarrasser les lieux.
8. L'Entrepreneur se devra d'enlever tout le carrelage en tapis moquette.
9. Enlever tous les bûchers existants de portes et de montage au plancher et s'en débarrasser.
10. Depuis l'intérieur du plénum, l'Entrepreneur devra enlever tout le câblage non essentiel de communication et de transmission de données.
11. Conserver tous les connecteurs périphériques existants. Se reporter aux dessins de mécanique. Se reporter au plan des finitions murales des dessins ID25, 26, 30 et 31.
13. À l'emplacement des cloisons enlevées et dans l'ensemble des locaux aux endroits requis, l'Entrepreneur se devra d'enlever et (ou) de nettoyer toute la colle et (ou) tous les résidus de ruban à 2 façades collantes et ce, le long des meneaux ou des montants de fenêtres périphériques.
14. L'Entrepreneur doit nettoyer les stores / les revêtements de fenêtre une fois la construction terminée et remplacer les stores / les revêtements de fenêtre endommagés qui correspondent aux existants.

Public Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

**Canada**

**LWIG**  
 ARCHITECTURAL INTERIORS  
 211-214 Thurston Drive, Ottawa, ON K1G 0C9 | T 613-739-3699 | F 613-739-3965  
 info@lwig.com | LWIG.com

Plan clé

Le nord du projet

David Gibbons  
 Architectural Designer

L'Entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

révisions	description	date
03	Document de soumission	2019-01-15
02	Doc. à 90%, à soumettre à l'examen du client	2018-03-09
01	Doc. à 80%, à soumettre à l'examen du client	2018-02-16

A

B

C

project project  
**Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL**  
 300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)  
 drawing dessin  
**Plan des ouvrages de démolition, au 20ième étage**  
 Echelle : Selon les annotations

Designed By	Compu par
RB & MB	(aaaa/mrvj)
Date	2018-01-26
Drawn By	Dessiné par
MB	(aaaa/mrvj)
Date	2018-03-09
Reviewed By	Examiné par
BW	(aaaa/mrvj)
Date	2018-01-26
Approved By	Approuvé par
BW	(aaaa/mrvj)
Date	2018-01-26
Tender	Soumission
Brent Cheff	Administrateur de projets
Project Manager	N° du projet
<b>R.088901.013 (17096)</b>	
Drawing no.	N° du dessin
<b>ID09</b>	